
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du lundi 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février l'assemblée régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni sous la présidence de Pascal GROUWET.

Présents : 9

Votants: 10

Sont présents: Gérard DEGLETAGNE, Pascal GROUWET, Françoise LE GALLIC, Henri FAURE, Zoé FAU, Harrison JOLLY, Dorothée POIRIER, Jean Pierre MOLES, Marie Hélène FLAUJAC

Représentés: Caroline RIVIERE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Françoise LE GALLIC

Adoption du dernier procès verbal

Votes du compte administratif, du compte de gestion et affectation de résultat de la commune et du multiservices

Vote des taux

Demandes de subventions

Création de poste agent recenseur

Marché maîtrise d'oeuvre bâtiment de stockage

Questions diverses

Le procès verbal de du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Objet: Subventions 2023 - DE 2023 10

Monsieur le Maire fait le point sur les demandes faites par les associations en matières de subvention.

Après examen des demandes et débat, les sommes suivantes sont proposées :

Pompiers de Limogne	400€
Chambre des métiers et de l'artisanat	0€
ADSM 46	50€
APE de l'école Saint Joseph	400€
Lire et s'informer	200€
Sport et nature	70€
Secours populaire	200€

Le conseil municipal décide à la majorité des présents d'attribuer ces subventions

Pour :5
Contre : 4
Abstentions : 1
Refus de vote : 0

Objet: PORTANT création d'emplois d'agent recenseur - DE 2023 11

Le Maire de Cénevières,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal
Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil décide :

- La création d'emploi de non titulaire en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison :
 - De 1 emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires, pour la période allant du 5 janvier au 18 février 2023
- La rémunération est calculée sur la base de l'indice majoré 415, indice brut 478

Pour :10
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: Marché maîtrise d'oeuvre bâtiment de stockage - DE 2023 12

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire appel à un maître d'oeuvre pour le projet de bâtiment de stockage. La demande de DETR nécessite un avant projet, à faire réalisé par un architecte maître d'oeuvre dès maintenant.

Le Maire a contacté 3 architectes, un seul a fait une proposition :Mr Michel Adgié, Architecte DPLG.

L'acte d'engagement indique
Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre mission de base y compris études
Date du marché : 16 février 2023
Montant 7 200€ TTC (10% sur le montant réel des travaux).

Le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de passer ce marché, et que les sommes soient inscrites au Budget primitif 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter ce marché.

Pour :10
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: Vote du compte administratif complet - cenevieres - DE 2023 13

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal Grouwet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		208 320.02		17 386.85		225 706.87
Opérations de l'exercice	201 690.25	238 519.74	119 616.93	63 934.25	321 307.18	302 453.99
TOTAUX	201 690.25	446 839.76	119 616.93	81 321.10	321 307.18	528 160.86
Résultat de clôture		245 149.51	38 295.83			206 853.68
				Restes à réaliser	53 452.00	
				Besoin/excédent de financement Total		153 401.68
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		173 207.02

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

91 747.83	au compte 1068 (recette d'investissement)
153 401.68	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CENEVIERES, les jour, mois et an que dessus.

Pour :9
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: Vote du compte administratif complet - multiserv cenevieres - DE 2023 14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal Grouwet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par

le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 277.10	1 583.86		1 583.86	9 277.10
Opérations de l'exercice	200.77	3 000.00		1 583.86	200.77	4 583.86
TOTAUX	200.77	12 277.10	1 583.86	1 583.86	1 784.63	13 860.96
Résultat de clôture		12 076.33				12 076.33
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		12 076.33
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		6 277.10

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
12 076.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CENEVIERES, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Objet: Vote des taux - DE 2023 15

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour 2023, il propose de ne pas faire de changement par rapport aux années précédentes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide les taux suivants :

Taxes	Taux
FONCIER BATI	35.46 (23.46+12)
FONCIER NON BATI	106.95
CFE	22.43

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Point Paradou :

Le Maire fait le point sur la réunion avec le notaire sur le sujet du bail du Paradou.
Jonathan Pouget n'a pas encore fourni les attestations demandées et le devis pour le conduit de la hotte.
Deux vidéos sur le problème d'évacuation des fumées sont visionnées.

Formation premiers secours:

Françoise Le Gallic a contacté Fabrice Mercadier, Pompier à Limogne pour réaliser une formation premier secours à Cénevières.
La date proposée est le 31 mars, cette formation sera ouverte à tous les habitants et pourra accueillir 15 à 30 personnes selon les effectifs disponibles des formateurs.

Comité du Sictom du 17 février:

Le Taux de la TEOM reste à 14.6%.
La quote part des communes pour la déchetterie passe de 35€/habitant à 38€/habitant.
Le projet de redevance incitative est relancé.

Recensement:

La campagne de recensement s'est terminée le 18 février
203 adresses ont été collectées, la population augmente de 14 personnes (171>185) soit 9%

Point AE 101

Le devis de l'entreprise Lair a été reçu pour un montant de 4190€ TTC. la procédure suit son cours.

Point CCPLL

La question des fuites a été de nouveau abordée par le Maire, ainsi que le chauffage.
Concernant les subventions de la CCPLL, Mr le Maire a demandé des précisions à Mme Dejans qui dirige le groupe d'attribution des subventions, au sujet de la somme de 28000€ versée à l'association Tinte Ame Art (école de musique Lalbenque Limogne). Ce groupe n'a pas voté cette subvention.

Divers :

Des manœuvres militaires, opération ORION vont avoir lieu dans le sud du département avec le déploiement de 5000 soldats entre le 7 et le 11 mars

Un ami de Jean Marie Le Gallic a sculpté une croix occitane en pierre. Elle sera placée près de la nouvelle cazelle au passage à niveau.

Concernant la vente des ruelles de Cornus, un nouveau bornage va être fait entre chez Sills et Calderini.

Un sondage du remblai va être fait par le syndicat des voies vertes afin de contrôler les travaux réalisés sous le pont et pouvoir abroger l'arrêté préfectoral d'interdiction de passer.

La CCID aura lieu le 7 mars en présence de Mr Boucher, géomètre du cadastre.

Le Maire va se renseigner sur la possibilité d'instaurer une taxe pour les terrains à bâtir.

Tour de table :

Françoise Le Gallic : Concernant le spectacle du 8 avril, la mairie ne s'occupera pas d'une éventuelle chasse aux oeufs.

Zoé Fau : Agression verbale de la part d'un voisin.

Marie hélène Flaujac : La locataire de la poste a un problème avec son chauffage, Burno Romain doit passer changer le thermostat.

Pascal Grouwet : Le remaniement du site internet avance bien.

Séance levée à 23h20

